

# SEANCE DU 25 AOUT 2014

Convocation, le 18 août 2014

*L'an deux mille quatorze le vingt août à 20 heures, le Conseil Municipal de LONGUEVILLE s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jack LELEGARD, Maire.*

***PRESENTS*** : MMES Adeline DIEUDONNE, Cécile ETIENNE, Anne JORAM, Véronique LABICHE, Sarah ROMUALD et Noëlle QUERE,  
MM. Christian BEAUQUET, Yves COQUELIN, Jack LELEGARD, Philippe LETENNEUR, Alain THOUBANIOUCK, Georges VERCHER et Michel VIGOT.

***ABSENTS*** : MME Alexandra POULAIN  
M. Patrick NIOBEY (procuration à M. Jack LELEGARD)

***SECRETAIRE DE SEANCE*** : M. Philippe LETENNEUR

\*\*\*\*\*

✓ **Travaux**

Monsieur LELEGARD donne des explications quant aux travaux à effectuer, soit :

- Pose d'une rambarde de protection, rue du Moulin pour un montant estimé à 2 160 euros TTC.
- Curage des fossés, rue du Moulin pour un montant estimé à 3 000 euros TTC
- Aménagement du pont pour un montant estimé à 1 620 euros TTC
- Aménagement du boviduc avec pose de buses pour un montant estimé à environ 800 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

✓ **Remplacement de Monsieur PICOT, agent communal**

Afin de pallier l'absence d'une durée d'environ 3 mois de monsieur PICOT pour raisons de santé, monsieur LELEGARD informe le Conseil Municipal qu'il a trouvé un remplaçant. Cette personne possédant en outre un brevet d'état animateur sportif pourrait aider à la mise en place des rythmes scolaires. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'embaucher monsieur LESENEY à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

✓ **Modification du temps de travail de Madame RUAULT**

*Monsieur COQUELIN informe le Conseil Municipal que madame RUAULT effectue actuellement 25 heures 30. Afin de faciliter la mise en place des rythmes scolaires et la réorganisation du fonctionnement des services municipaux, il propose d'augmenter son temps de travail à 27 heures 45 hebdomadaires avec exceptionnellement des heures supplémentaires. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de monsieur COQUELIN qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.*

✓ **Vente du tracteur et de la remorque**

*Monsieur LELEGARD informe que la remise en état du tracteur communal préalable à la vente, a engendré une dépense d'un montant de 250 euros.*

*En ce qui concerne la remorque, Monsieur QUESNEL est intéressé par l'acquisition de celle-ci. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de céder la remorque à Monsieur QUESNEL pour un montant de 300 euros.*

✓ **Questions diverses**

*Néant*

*La séance est levée à 21 heures 30.*